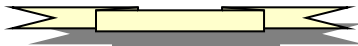


**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 4 MARS 2016**

**Présents** : Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE,  
Mme Emilie FAYE, MM. Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Adjoints,  
M. Guy GORBINET, Mmes Françoise PONSONNAILLE, Christine SAUVADE, Marielle GUY,  
MM Franck PAUL, Jean-Charles BOUTIN, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine  
FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Annie BERNARD, M.  
Laurent COURTHALIAC, Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER.

**Absents avec procuration** : M. Johan IMBERT à Mme Corinne MONDIN, Mme Marie-  
Thérèse BERTHEOL à M. Laurent LAMY, M. Jean-Jacques PERIGNON à Mme Agnès  
PERIGNON, M. Marc CUSSAC à Mme Myriam FOUGERE, Mme Nathalie LAVILLE-  
ANDRIEUX à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Mme Marie-Thérèse REYROLLE à M.  
Albert LUCHINO, Mme Corinne PEGHEON à Mme Simone MONNERIE.

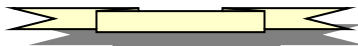
**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER



**Ouverture de la séance à 19H15**

Mme le Maire propose au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 11 février 2016 dont le secrétariat était assuré par Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
  
- **Sur** l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :
  - *Accueil de loisirs – modificatif a la tarification 2016.*
  - *Aire d'accueil des gens du voyage / convention financière relative à la gestion et au suivi de l'aire d'Ambert*Accord Unanime.



**RAPPORT D'ACTIVITES**

**MME LE MAIRE : CENTRE HOSPITALIER**

Par courrier du 23 février 2016 Mme Bost a sollicité des informations concernant d'une part la maison de retraite Vimal-Chabrier et d'autre part les modalités d'encadrement et de gestion consécutives au départ d'un cadre de santé.

Au sujet du personnel Mme Le Maire précise que compte tenu de la vacance du poste de cadre de santé il est prévu dans un premier temps un remplacement par un personnel qualifié faisant fonction.

En ce qui concerne l'extension de Vimal Chabrier il est rappelé que le projet date de l'année 2006 à la suite d'une étude engagée en vue de la suppression de huit chambres doubles.

A l'époque ce projet, estimé à 2 MO €, supposait l'acquisition d'un terrain privé attenant. Au final l'autorité de tutelle n'a pas retenu cet investissement du fait du choix de rénover en priorité d'une part le centre Pré-Bayle et d'autre part la maison de retraite de St Amant-Roche-Savine.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le centre hospitalier d'Ambert l'objectif actuel est de prioriser la rénovation des chambres tout en sachant que depuis 1989 il n'y a pas eu d'investissements significatifs à la maison de retraite Vimal-Chabrier. Il sera donc utile de prévoir des « rafraichissements ».

L'hôpital a enfin pour objectif de conforter le SMUR et de continuer à travailler en vue de l'implantation d'un scanner.

Mme Bost prend acte de ces informations tout en regrettant que le projet d'extension de Vimal Chabrier ait été stoppé et relève que si l'Hôpital ne peut disposer de la maîtrise foncière du terrain attenant il n'y aura aucune possibilité future d'extension. Elle note également la nécessité de rénover la maison de retraite et appelle à la vigilance à ce sujet. Concernant le personnel elle souligne que la gestion de 84 résidents nécessite qualifications et compétences. Enfin pour ce qui est de l'hôpital même si des travaux d'entretien

s'imposent, il lui paraît nécessaire de disposer d'un projet global soit de restructuration soit de construction ceci sous réserve de financements suffisants.

## **M. GORBINET : INTERCOMMUNALITE**

Il s'agit de faire le point sur la « mise en route de la future grande Communauté de Communes » managée par un Comité de pilotage composé d'élus des sept Cocom et d'un comité technique regroupant les DGS. L'avancement du projet se décline autour du schéma suivant :

Temps 0 : présentation de la réforme territoriale, définition d'une ambition commune.

Temps 1 : élaboration d'une charte commune (à partir de la compilation des statuts des sept communautés de communes).

Temps 2 : définition des domaines d'études complémentaires au travail du comité technique.

Temps 3 : accompagnement du changement, et suivi de la fusion afin d'assurer la continuité du service public.

Entre chaque temps, des documents de travail sont diffusés au sein des communes de chaque communauté, afin que tous les élus puissent en avoir connaissance, et apportent leurs remarques éventuelles. Les documents pourront être modifiés en conséquence lors des comités de pilotage.

Actuellement, le projet de charte du futur EPCI est à l'étude dans les 58 communes.

Des études complémentaires sont également envisagées il s'agit :

- **Etude sur l'intérêt communautaire** : afin de définir le plus précisément possible, les critères de « charge de centralité », et de « charge de ruralité ». En effet, si le premier terme est assez facile à appréhender, il n'en va pas de même pour le second : qu'entend-on par charge de ruralité ? Lorsque ces critères seront précisés, cela permettra de cerner au mieux les compétences qui incomberont au futur EPCI, et les compétences qui reviendront aux communes. Cette étude devra bien entendu obtenir l'adhésion de toutes les communes. Dans un premier temps, il s'agira d'établir un état des lieux exhaustif, de toutes les structures et équipements existants et de les rattacher à chaque compétence (obligatoires, facultatives, optionnelles). Les cartes conçues actuellement par le SIVOM permettent d'identifier non seulement leur localisation, mais également leur typologie et leur mode de gestion. En septembre : des fiches seront réalisées pour chaque bâtiment, et service (tarif, mode de gestion personnel affecté, etc.)  
Dans un second temps, cet inventaire servira à définir « la meilleure échelle pour le meilleur service », autrement dit à placer le curseur « intérêt communautaire » pour chaque service, et ainsi situer la limite entre compétence intercommunale et compétence communale.  
Troisième temps de l'étude : des documents cadres permettront d'organiser les équipements et les services affectés à chaque compétence.  
L'étude devra proposer plusieurs scénarios et un phasage des opérations de réorganisation qui en découlent. Elle aura aussi pour vocation d'organiser politiquement le futur EPCI et définir des outils de communication avec les communes. Une présentation en réunion publique sera programmée à la fin de l'année.
- **Etude financière et fiscale** : Elle comportera les éléments suivants :
  - Etat des lieux financier et fiscal.
  - Analyse prospective des impacts financiers liés à la modification des périmètres et des compétences.
  - Harmonisation des tarifs, analyse de l'impact de cette harmonisation sur la nouvelle fiscalité.
  - Analyse du futur panier de ressources.
  - Différents scénarios financiers et fiscaux sur cinq ans à partir des compétences envisagées pour le futur EPCI.
  - Accompagnement au cours du 1er semestre 2017 du nouvel EPCI
- **Etude sur l'organisation des structures de tourisme** : Le tourisme est une compétence obligatoire, et relève du développement économique, d'où la nécessité de cette étude. Il a été constaté que la compétence tourisme est exercée de manière très disparates sur les sept EPCI actuelles. Il s'agira donc d'harmoniser et d'organiser l'exercice de cette compétence tant sur le plan de l'animation que sur celui de la gestion des équipements et du personnel. Cette étude portera sur l'organisation fonctionnelle de la compétence tourisme et non sur la stratégie touristique du territoire. Cette étude est proposée en amont de la formation du futur EPCI afin qu'il puisse se positionner aussi vite que possible par rapport à la Maison du Tourisme et Forez tourisme, principaux partenaires dans ce domaine et à des degrés divers aux cocoms actuelles.

A la demande du Comité de pilotage, une vigilance extrême sera apportée à la rédaction du cahier des charges afin d'éviter l'élaboration d'un nouveau concept touristique qui remettrait en cause tous les projets menés jusque-là. Enfin, il ne faudra pas oublier de mentionner que derrière la problématique de la politique « tourisme », se pose celle de la politique culturelle du territoire.

- **Etude sur le schéma organisationnel du futur EPCI** : plus spécifique aux ressources humaines ainsi qu'à la structure du futur organigramme.

D'autres études pourront être conduites notamment sur l'action sociale, l'administration du droit des sols (ADS),... L'inventaire des structures et équipements a débuté. Des cartes permettant de les localiser sont élaborées par les services du SIVOM.

Les études estimées à 100 000 € seront financées dans le cadre du budget du Sivom et devraient bénéficier d'un financement FNADT. Le reste à charge susceptible d'être autofinancé devrait s'élever à environ 30 000 €.

Concernant le siège du futur EPCI, même si Ambert semble remporter les suffrages des élus, certains Présidents des Cocom actuelles ne souhaitent pas que leurs sièges respectifs deviennent des coquilles vides. Il s'agira donc d'imaginer quelles « fonctions supports » sont susceptibles d'être localisées hors du siège central.

L'ex Cité administrative d'Ambert pourrait servir de siège central. Il s'agira d'avoir un lieu souple qui permette d'évoluer en fonction des aspirations du futur exécutif de la nouvelle communauté de communes. Il faudra également faire en sorte que le service du personnel et la comptabilité soient réunis et opérationnels dès janvier 2017.

M. Besseyre prend acte de l'avancement de la réflexion et se montre satisfait du choix de faire appel à des organismes extérieurs pour des études ciblées.

A une question de Mme Sauvade, M. Gorbinet précise que rien n'a été arrêté pour ce qui est du nom de la future intercommunalité.

Mme Monnerie regrette que la stratégie touristique n'ait pas été suffisamment prise en compte dans les réflexions.

Mme Sauvade souhaite des précisions sur les modalités de participation aux commissions de suivi.

M. Gorbinet répond que chacun pourra candidater tout en soulignant le souhait d'éviter une organisation pléthorique.

Mme Bost souligne le fait que les citoyens méconnaissent la nouvelle intercommunalité et ont du mal à appréhender ses compétences. Il est d'ailleurs à noter que c'est déjà le cas pour la Communauté de communes.

Au terme de ce rapport d'activités Mme le Maire propose à l'assemblée de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2016**

### **BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

Présenté par Mme Le Maire ce budget, approuvé en commission des finances, s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 8 439 332 €. Il a été construit en tenant compte des orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 février 2016 à savoir :

- Le maintien des taux d'imposition au niveau de 2015 ;
- Un endettement maîtrisé avec un encours devant rester aux alentours de 6 400 M€ ;
- Un autofinancement de 1.134 596 M€ dans un contexte toujours aussi délicat ;
- Une gestion de la masse salariale avec une stricte politique de maîtrise des effectifs ;
- La poursuite des efforts de gestion achats et charges ;
- La recherche de moyens en vue d'optimiser la gestion du patrimoine ;

Concernant la fiscalité locale le produit inscrit au budget s'élève à un montant prévisionnel de 2 840 000 € ceci dans l'attente de la notification officielle des bases pour 2016. Ce produit sera donc réajusté en fonction des bases réelles qui devraient être notifiées prochainement.

En ce qui concerne la dotation forfaitaire de l'Etat le crédit inscrit de 700 000 € correspond à une estimation, les services préfectoraux n'ayant pas communiqué les attributions effectives. Cette estimation s'appuie, comme l'année dernière, sur le simulateur mis en place par l'association des Maires de France.

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 3 497 316 € qui s'articule autour des dépenses suivantes :

- Reprise du déficit 2015 : 126 496 €

- Dépenses restes à réaliser : 655 050 €
- Dépenses nouvelles : 2 715 770 € intégrant 874 900 € au titre de la dette et des opérations non affectées.

Le financement de ce budget est notamment assuré à hauteur de 54 % par les recettes nouvelles (autofinancement, dotation aux amortissements, Fctva, subventions...), 11 % par les restes à réaliser (parmi lesquels l'emprunt RAR), 22 % par un emprunt nouveau et 13 % par l'affectation du résultat voté à la suite de l'approbation du compte administratif 2015.

En s'appuyant sur le document budgétaire ainsi que sur la présentation PowerPoint, Mme le Maire détaille ensuite les principaux investissements qui seront réalisés et engagés sur l'exercice 2015. Cette présentation inclut aussi bien les restes à réaliser que les opérations nouvelles.

### **Discussions**

Mme Monnerie, concernant le centre aéré, rappelle qu'une recette apparaît au compte administratif 2015. S'agissant d'un remboursement d'assurances (MMA) suite à un sinistre, elle s'étonne que cette somme n'ait pas été réinvestie en vue de la remise en état.

Mme Le Maire répond que la commune envisage, comme la loi le permet, de mettre fin au bail emphytéotique conclu en 1996. A cet effet, contact a été pris avec les représentants du FJEP propriétaire. Il est évident que la remise en état sera en tout état de cause effectuée avant la restitution des locaux. Cependant du fait de la non-occupation du site, il n'est pas utile de faire ces travaux dans l'immédiat compte tenu du risque patent de nouveaux actes de vandalisme.

Mme Monnerie relève également le montant du budget alloué pour la communication et pointe une augmentation de l'ordre de 30 %. M. Chevalerey répond que, sur la base des documents transmis, le budget prévisionnel 2016 est de 89 098 €. Le budget 2015 s'élevait à 93 030 € pour une réalisation de 80 873 €. Il ne comprend donc pas le taux de 30 % ainsi annoncé.

Mme Monnerie juge enfin insuffisantes les réponses apportées à ses demandes de précisions au sujet du détail de certains articles budgétaires. Elle souhaite savoir notamment le montant des factures acquittées en 2015 dans le cadre du contrat avec l'agence de communication « Qui plus est ». Sur ce point, il est rappelé que les services sont disponibles pour donner en amont toutes les explications ou précisions utiles. Par contre, il est difficile de répondre en séance de manière précise et au cas par cas, la collectivité acquittant chaque année une facturation générant en moyenne 5000 mandats. Mme Monnerie regrette que les élus en charge du dossier "qui + est" ne connaissent pas le montant des prestations de cette agence. Mme le Maire lui répond que cela s'élève à 11000 euros.

Au terme de cette présentation et des discussions qui ont suivi le conseil municipal par vingt-deux voix pour, cinq voix contre (M. Besseyre, Mme Monnerie, Mme Bernard, Mme Pegheon par procuration, M. Courthaliac), et deux abstentions (Mme Bost, Mme Faucher) adopte le budget primitif 2016 du budget principal de la commune, sections de fonctionnement et d'investissement.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2016 – SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT, DES EAUX ET CINEMA,**

Après avoir écouté les exposés de Mme le Maire et des différents élus concernés, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2016 du service de l'assainissement, du service de l'eau, de la régie du cinéma La façade.

### **BUDGET PRIMITIF 2016 – ABATTOIR,**

Sur présentation de M. Luchino, adjoint, le conseil par vingt-huit voix pour et une abstention (Mme Bost) approuve le Budget Primitif 2016 de l'abattoir.

Concernant le programme de travaux en vue d'une rénovation - mise aux normes Mme Bost souhaite connaître les financements possibles susceptibles d'être accordés. M. Luchino répond que les aides pourraient se situer aux environs de 70 à 80 %. A ce sujet il rappelle que le compte rendu de la commission accompagné du programme de travaux et du plan de financement ont été diffusés par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux.

### **REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – AFFECTATION RECTIFICATIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015.**

Par délibération du 11 février 2016 et à la suite d'une erreur technique, il a été prévu d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 en recette de la section de fonctionnement 2016 (002 résultat reporté) alors que cette affectation aurait dû être effectuée en recette de la section d'investissement 2016. Il est donc proposé au conseil d'adopter une délibération rectificative.

En conséquence et à l'unanimité le conseil décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement

constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget de la Régie de distribution de chaleur à la section d'investissement– article 1068 - pour un montant de 3 194.19 €. La délibération du 11 février 2016 prise pour le même objet est donc annulée

### **BUDGET PRIMITIF 2016 – REGIE DE CHALEUR,**

Sur présentation de M. Boutin, le conseil par vingt-trois voix pour et six voix contre (M. Besseyre, Mme Monnerie, Mme Bernard, Mme Pegheon par procuration, M. Courthaliac, Mme Bost), approuve le Budget Primitif 2016 de la régie de chaleur.

M. Courthaliac est intervenu pour souligner les « gros problèmes techniques sur ce réseau, source de pannes ainsi que la non-réalisation de travaux indispensables tels que la pose d'échangeurs ». Il note également que contrairement à ce qui a été dit les conventions avec le lycée et le collège ne sont pas finalisées.

M. Boutin a précisé qu'il n'y a « pas eu de grosses pannes ni de gros arrêts de chaudière en terme de jours consécutifs » tout en admettant la déperdition sur la partie collège. A propos des conventions établies par la Régie, elles n'ont effectivement pas été retournées malgré de multiples relances. A noter que le collège et le lycée sont à jour de leurs règlements.

M. Courthaliac a fait remarquer qu'il y a des pannes connues provenant de l'entreprise Compte, donc des pannes constructeur.

M. Boutin a répondu que la chaudière du réseau de chaleur n'a subi aucune grosse panne et concernant les interventions techniques qu'il y a pu avoir, une négociation des tarifs sur la main d'oeuvre a été menée.

M. Courthaliac a estimé que l'on n'optimisait pas le rendement du réseau.

Mme le Maire lui a alors demandé ce qu'il proposait.

Réponse : la pose d'échangeurs.

M. Boutin a précisé que quatre échangeurs coûtent 140 000 €. Cette année, il est prévu d'installer un échangeur principal en sortie de chaudière pour un montant de 43 000 €.

### **SUBVENTIONS 2016**

Unanimité du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions spécifiques suivantes :

↺ Amicale des Sapeurs-Pompiers	14 780 €
↺ Amicale du Personnel	58 000 €
↺ Fourmofolies (SIFAM)	15 200 €
↺ Cité commerce	15 000 €
↺ Coopérative scolaire H Pourrat	7 000 €
↺ Coopérative scolaire Maternelle	790 €
↺ Ecole privée	40 680 €
↺ Régie du cinéma le Façade : autorisation à donner pour verser la subvention d'équilibre dans la limite des crédits inscrits au budget soit :	48 000 €
↺ Jeunes sapeurs-pompiers de Marat :	500 €

### **CESSION IMMOBILIERE**

Sur proposition de la commission gestion du patrimoine le conseil municipal par vingt-quatre voix pour et cinq voix contre (Mme MONNERIE, Mme BERNARD, Mme PEGHEON par procuration, M. COURTHALIAC, Mme BOST) se prononce favorablement quant à l'opportunité de cession de l'immeuble immobilier AP n° 16, 17, 19 et 153 – Les Meitz.

Mme Monnerie rappelle que le conseil est souverain pour toute décision d'aliénation d'un bien immobilier, elle prend note du fait qu'en l'espèce, il n'y a pas de prix fixé au préalable et de ce fait déplore, une nouvelle fois, la parution d'une annonce sur le site du « Bon coin » qu'elle juge prématurée.

En réponse, Mme Le Maire indique que les domaines ont déjà procédé à l'estimation de cet ensemble immobilier en 2011 et la collectivité est dans l'attente d'une actualisation de cette estimation comme la réglementation l'exige. Pour cette raison, le conseil est invité à se prononcer simplement sur l'opportunité de procéder à une cession. Elle rappelle que l'ensemble des diligences accomplies jusqu'à aujourd'hui constituent des éléments préparatoires relevant de la compétence du Maire.

En conséquence, le conseil sera saisi lors d'une prochaine réunion pour délibérer en vue de la fixation du prix de cession, de la désignation de l'acquéreur et des autorisations à donner à Mme le Maire pour la signature de l'acte authentique.

Mme Faucher, sans vouloir revenir sur la discussion précédente indique qu'elle votera pour cette cession car le bâtiment se détériore rapidement.

## **DISPOSITIF DE GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL**

Unanimité pour confirmer l'intérêt de la Commune pour participer à nouveau au groupement d'achat de gaz naturel coordonné par le conseil départemental. A cet effet, Madame le Maire d'AMBERT, ou son représentant dûment habilité, sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles en la matière.

Il est rappelé que l'adhésion au premier groupement d'achat constitué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour deux ans, à l'heure actuelle, génère une économie de l'ordre de 20 %.

## **ACCUEIL DE LOISIRS – MODIFICATIF A LA TARIFICATION 2016**

Sur proposition de Mme Sauvade, le conseil municipal par vingt-trois voix pour et six abstentions (Mme Laville-Andrieux par procuration, Mme Monnerie, Mme Pegheon par procuration, Mme Bernard, Mme Bost, Mme Faucher) :

- Décide d'une part de mettre en place une majoration dite hors Commune et d'autre part d'adapter la tarification des repas.

- Fixe ainsi qu'il suit cette tarification complémentaire :

- o Majoration forfaitaire hors Commune :

Journée complète sans repas	14.00 €
demi-journée sans repas	7.00 €
Forfait semaine sans repas	56.00 €

- o Tarif repas : 3,00 € / repas pour les enfants de la commune d'Ambert ou des communes extérieures conventionnées.  
5,00 € / repas pour les enfants des communes extérieures non conventionnées.

- Précise que les tarifs adoptés par délibération du 18 décembre 2015 et non modifiés par la présente restent applicables.

Par ailleurs, Mme Sauvade informe le conseil que l'association «Les Poussins du Coq noir » est le prestataire retenu en vue de la gestion et de l'animation de l'accueil de loisirs extrascolaire, à partir du 11 avril.

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Unanimité en ce qui concerne l'approbation de la convention financière, valable pour l'année 2016, relative à la gestion, au fonctionnement et au suivi de l'aire d'accueil. Les services de l'Etat et du Conseil Départemental sont chargés du suivi et du contrôle de cette convention.

Mme Faucher souhaite savoir si l'AGSGV63 intervient toujours pour tout ce qui concerne les questions relatives à l'accueil des gens du voyage. Il lui est répondu par l'affirmative.

## **ADHESION WIFI 63**

Unanimité pour l'adhésion de la commune au dispositif départemental « WIFI 63 » destiné à offrir aux habitants comme aux visiteurs et touristes, un point d'accès public à Internet, libre et gratuit. Le kit est composé de deux bornes pour un abonnement annuel, souscrit auprès de la société Yziact, d'un montant de 288 € hors taxes.

Une borne sera installée à la Gare. Pour la seconde le site de la mairie fait débat car il ne paraît pas être le plus approprié. Mme le Maire attend donc des propositions à ce sujet tout en rappelant que le site retenu doit être équipé au minimum d'une ligne ADSL.

## **EMPLOIS AIDES : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu des évolutions constatées, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs relatif aux emplois aidés. A ce jour la situation est la suivante :

### **Postes non pourvus :**

#### **CAE**

- Poste Espaces Verts *DCM 18/03/2009*
- Poste Coordinateur Enfance Jeunesse *DCM 18/03/2009*
- Poste Service technique Développement Durable *DCM 18/03/2009*

- Poste Régie du Cinéma *DCM 30/06/2009*
- Poste Administration Archives *DCM 21/12/2009*
- Poste Communication *DCM 22/12/2011*

#### Contrat Avenir

- Poste Petite Enfance/Ecole *DCM 18/03/2009*

#### **Postes actuellement pourvus :**

#### CAE

- Poste Maternelle/Périscolaire *DCM 29/11/2011*
- Poste Piscine *DCM 26/09/2014*

#### Contrat Avenir

- Poste Développement Durable *DCM 19/12/2012*
- Poste Technique Piscine *DCM 19/12/2012*
- Poste Petite Enfance *DCM 19/12/2012*
- Poste Petite Enfance *DCM 25/09/2013*
- Poste Enfance Jeunesse *DCM 17/04/2013*

Après avoir écouté cet exposé et compte tenu des effectifs et des perspectives en cours le conseil municipal unanime décide :

- De supprimer les postes non pourvus précisés supra ;
- De créer un poste contrat avenir pour le service Communication.
- De créer un poste CAE pour le camping – 23 H hebdomadaires annualisées

Mme Bost souhaite connaître les intentions de la collectivité en ce qui concerne l'accueil de jeunes sous statut d'apprentis. Mme le Maire lui répond que la collectivité doit procéder au préalable à l'identification du besoin et surtout des possibilités d'accueil. Une consultation des responsables de service est d'ailleurs engagée à ce sujet.

Mme Bost considère que ce n'est pas aux chefs de services de décider de la politique relative à l'apprentissage. Il faudra engager une réflexion par rapport aux futurs départs en retraite.

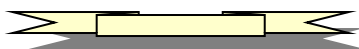
#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

##### - **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**

- N° 06 : DELUZARCHE – Section AC n° 239 – Rue Anna Rodier – Prix : 6.030 € - Acquéreur : Société Civile Immobilière Dentaire de la Dore,
- N° 07 : Société Civile SCITA – Section YR n° 29 – 50, Avenue de la Résistance – Prix : 110.000 € - Acquéreur : Société Civile C. TAMET,
- N° 08 : BEAUFOCHET – Section AZ n° 83 – 49, rue St-Joseph – Prix : 15.000 € - Acquéreur : M. et Mme Alain THENOT

##### - **Décisions prises par délégation :**

- Approbation de l'offre de groupement pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de deux logements au 9 place St-Jean,
- Approbation des conventions concernant la mise en place des activités périscolaires à l'école Henri Pourrat durant l'année scolaire 2015/2016,
- Approbation de l'avenant de prolongation des délais de réalisation des marchés concernant les travaux d'aménagement d'un cours d'eau au lieu-dit les Chaux, jusqu'au mois de juillet 2015,



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 15 avril 2016.